

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
28 avril 2026**

Date de convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 16/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET – Anaïs XAVIER – Julien LE BRUN – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE — Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylviane LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de : - - - -

Procurations :

Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS (à partir de 19h30)

Sébastien LE LEZ pour Julien LE BRUN

Isabelle BLOCH a été élue secrétaire de séance.

1-3-2 Vote du Budget Primitif Lotissement des Primevères 2026

Le projet de Budget Primitif pour le Lotissement des Primevères 2026 est présenté par Stéphanie DOUGUET, Adjointe aux Finances.

Considérant la présentation par chapitre, en recettes et en dépenses, le budget prévisionnel 2026 s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
chap 002	00,00 €	chap 002	124 530,66 €
chap 011 cpte 65822	8 614,21 €	chap 70 cpte 7015	
chap 65 cpte 65888	2,00 €	chap 042 cpte 71355	
chap 042 cpte 71355	115 914,45 €	chap 75 cpte 758 cpte 75822	
	124 530,66 €		124 530,66 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
chap 001	106 914,45 €	chap 001	00,00 €
chap 040 cpte 3555		chap 16 cpte 168748	00,00 €
chap 168748	9 000,00 €	chap 040 cpte 3555	115 914,45 €
	115 914,45 €		115 914,45 €

Le Budget Lotissement des Primevères reste le seul budget annexe en 2026. Sa clôture est programmée avant la fin de l'année. La phase de vente des lots est achevée. Les travaux concernant la finition de la voirie ont été exécutés en 2025. Les résultats seront intégrés au budget général de la Commune, au moment de la décision de clôture.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve, à l'unanimité, le Budget prévisionnel annexe Lotissement des Primevères pour l'exercice 2025.



Fait à CLEDER, le 30/04/ 2026
Pour extrait certifié conforme
Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

